Espace pédagogique de l'académie de Poitiers > Site du collège Romain Rolland (Soyaux) > Les Parcours > Parcours citoyen

https://etab.ac-poitiers.fr/coll-romain-rolland-soyaux/spip.php?article409 - Auteur: Le Principal adjoint



Se préparer aux ASSR

publié le 30/03/2017

En Cinquième est passée l'ASSR1, en Troisième l'ASSR2

Descriptif:

En Cinquième est passée l'ASSR1, en Troisième l'ASSR2.

Au collège, l'Education à la sécurité routière (ESR) comporte deux étapes de validation avec les attestations scolaires de sécurité routière (ASSR) : l'ASSR1 en classe de 5e et l'ASSR2 en classe de 3e.

Les élèves peuvent se préparer en ligne à l'ASSR 🗹 (site officiel dépendant du Ministère de l'Education nationale).

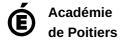




L'ASSR1 et l'ASSR2 permettent de s'inscrire à la formation pratique du brevet de sécurité routière (BSR) afin de conduire un deux roues motorisé ou un quadricycle léger à moteur.

L'ASSR2 est obligatoire pour la délivrance du permis de conduire.

L'ASSR1 n'est pas obligatoire pour passer l'ASSR2.



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.